

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse
Greg Ericson, maire adjoint
Margo Sheppard, conseillère municipale
Mark Peters, conseiller municipal
Bruce Grandy, conseiller municipal
Jocelyn Pike, conseillère municipale
Eric Megarity, conseiller municipal
Kevin Darrah, conseiller municipal
Ruth Breen, conseillère municipale
Cassandra LeBlanc, conseillère municipale
Jason LeJeune, conseiller municipal
Steven Hicks, conseiller municipal
Henri Mallet, conseiller municipal

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général
Sara Degrace, directrice générale adjointe
Jennifer Lawson Murray, secrétaire municipale / directrice adjointe –
Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et Ressources humaines
Michelle Brzak, avocate municipale
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Mobilisation
communautaire
Michael Baldwin, directeur – Services généraux
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine et Aménagement
Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et opérations
Alicia Keating, dir. adjointe – Services généraux et trésorière municipale
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications
Kyle Rostad, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle
Adam Grant, chef d'équipe des loisirs
Carolyn Baldwin, technicienne de séance
Leslie Morell, commissaire municipale
Amy Cronkhite, secrétaire de séance / secrétaire municipale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance ordinaire à 19 h 49.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel des Wolastoqey. Le territoire du peuple wolastoqik est reconnu dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « le peuple de la belle et généreuse rivière ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'ordre du jour du conseil municipal du 11 octobre 2022 moyennant le déplacement du point 7.1, Prix de la mairesse récompensant les jeunes actifs, pour qu'il soit entendu avant les résolutions en bloc et l'ajout des points suivants à « Résolutions en bloc » :

- **5.9, Adjudication de contrats de déneigement (P22-38) d'installations et de stationnements municipaux**
- **5.10, Fourniture et livraison d'uniformes et de vêtements (P22-16)**

ADOPTÉ

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

REMISE DE PRIX

Prix de la mairesse récompensant les jeunes actifs

Adam Grant, chef d'équipe des loisirs, accueille et félicite les lauréats des Prix de la mairesse récompensant les jeunes actifs de cette année. Il fait remarquer que plusieurs autres lauréats ne pouvaient pas être présents ce soir, mais qu'ils recevront leur prix à une date ultérieure.

Le Prix de la mairesse récompensant les jeunes actifs est un programme estival qui encourage les enfants de 3 à 12 ans à avoir une alimentation saine et à participer à des activités sportives. Lancé il y a plus de 20 ans, ce programme n'a jamais cessé d'évoluer pour s'adapter au style de vie actif des familles modernes. Au fil de leurs activités, les jeunes participants peuvent accumuler des points dans quatre catégories pour obtenir des médailles de bronze, d'argent ou d'or.

Madame la mairesse récompense les jeunes personnes suivantes de médailles d'or :

- Logan et Haddie Vaughn
- Mitchell et Colton O'Keefe
- Beckett et Jackson Fenn
- Kathryn Brody
- Carter Wilkins

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente collectivement les recommandations énoncées dans les résolutions en bloc comme suit :

Proclamation du Mois de la faim chez les étudiants (octobre 2022)

IL EST RÉSOLU QUE la Proclamation du Mois de la faim chez les étudiants soit reçue et versée au dossier.

Semaine de la prévention des incendies (du 9 au 15 octobre 2022)

IL EST RÉSOLU QUE la proclamation de la Semaine de la prévention des incendies soit reçue et versée au dossier.

Taxe pour l'amélioration des affaires 2023 – Downtown Fredericton Inc.

ATTENDU QUE l'arrêté n° L-13, Arrêté sur la zone d'amélioration des affaires, a désigné un secteur de Fredericton, zone d'amélioration des affaires, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

QUE le conseil d'administration de Downtown Fredericton Inc. a présenté au conseil municipal de Fredericton une proposition de budget conformément à l'article 4 de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, annexe A jointe à cette résolution et en faisant partie, qui prévoit une taxe de 20 ¢ par 100 \$ d'évaluation pour les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° L-13;

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, certaines conditions s'appliquent à la promulgation d'arrêtés sous cette Loi;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton déclare par les présentes son intention de considérer le budget comme présenté dans l'annexe « A » et qu'il ordonne que soient appliquées les conditions énoncées au paragraphe 4(2) de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, concernant la publication d'un avis public.

Taxe d'amélioration des affaires 2023 – Business Fredericton North Inc.

ATTENDU QUE l'arrêté n° L-15, Arrêté sur la zone d'amélioration des affaires, a désigné un secteur de Fredericton, zone d'amélioration des affaires, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

QUE le conseil d'administration de Business Fredericton North Inc. a présenté au conseil municipal de Fredericton une proposition de budget conformément à l'article 4 de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, annexe A jointe à cette résolution et en faisant partie, qui prévoit une taxe de 20 ¢ par 100 \$ d'évaluation pour les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° L-15;

QUE les dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires* prévoient que soient remplies diverses conditions lors de la promulgation d'arrêtés;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton déclare par les présentes son intention de considérer le budget comme présenté dans l'annexe « A » et qu'il ordonne que soient appliquées les conditions énoncées dans le paragraphe 4(2) de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, concernant la publication d'un avis public.

**Nomination d'agents de prévention des incendies et d'exécution des arrêtés :
inspecteurs Joshua Bradley et Jason Waterhouse**

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton nomme et désigne par la présente l'inspecteur Joshua Bradley et l'inspecteur Jason Waterhouse comme agents de prévention des incendies conformément à l'arrêté n° S-2, Arrêté concernant la prévention des incendies, en vigueur immédiatement, dans les limites du territoire de Fredericton;

QUE le conseil municipal nomme les inspecteurs Joshua Bradley et Jason Waterhouse au poste d'agents chargés de l'exécution des arrêtés conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale* et au paragraphe 14(3) de la *Loi sur la police*, afin qu'ils fassent respecter l'arrêté n° S-15, Arrêté sur les zones d'incendie de la Ville de Fredericton et l'arrêté n° S-2, Arrêté concernant la prévention des incendies, avec effet immédiat dans les limites du territoire de Fredericton;

QUE ces nominations restent en vigueur jusqu'à ce que l'inspecteur Joshua Bradley et l'inspecteur Jason Waterhouse ne soient plus employés par le service d'incendie de Fredericton ou jusqu'à ce que leur nomination respective en vertu de la présente résolution soit annulée par le conseil municipal, selon la première éventualité.

Bramble Way – Assentiment du conseil (City of Fredericton)

IL EST RÉSOLU QUE le plan de lotissement final préparé par Eastern Land Surveys (1993) Ltd., intitulé « SUBDIVISION PLAN HAVEN HEIGHTS SUBDIVISION 2022-1 showing Lot 12-245, BRAMBLE WAY, BROOKSIDE DRIVE – ST. MARY'S STREET, CITY OF FREDERICTON, COUNTY OF YORK, PROVINCE OF NEW BRUNSWICK » reçoive l'assentiment du conseil municipal conformément au paragraphe 88(1) de la *Loi sur l'urbanisme*.

Salve de 21 coups d'artillerie du jour du Souvenir

IL EST RÉSOLU QUE la permission soit accordée au ministère de la Défense nationale d'organiser une salve de 21 coups d'artillerie pour le 11 novembre 2022.

Freddy Fright Fest

IL EST RÉSOLU QUE soit accordée au comité organisateur du Freddy Fright Fest une exemption conformément au paragraphe 5.01(6) de l'arrêté n° S-17, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour les événements qui auront lieu dans le cadre du Freddy Fright Fest 2022 selon l'horaire suivant : vendredi 21 octobre, de 18 h à 0 h 30, samedi 22 octobre, de 16 h à 0 h 30, vendredi 28 octobre, de 18 h à 0 h 30 et samedi 29 octobre 2022, de 16 h à 0 h 30.

Adjudication de contrats de déneigement (P22-38) d'installations et de stationnements municipaux (point ajouté)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication de contrats découlant de la demande de propositions P22-38, fourniture de services de déneigement, aux cinq fournisseurs suivants ayant obtenu les notes les plus élevées et répondant aux exigences :

- Earthworks Landscaping & Design Inc.
- Fulton Real Estate Solution Inc.
- Jeffrey Mills Service & Repair Inc.
- Lawn Care Extra-Ordinaire Inc. and
- V. Martin Design Build Company Inc.

en ce qui concerne la prestation de services de déneigement (déneigement seulement, déneigement et transport de la neige et déverglacage) pour diverses installations municipales, comme il est décrit dans la DP, pour une durée de cinq (5) ans, à prix fixe, sous réserve du budget annuel approuvé;

QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente les ententes entre The City of Fredericton et les cinq fournisseurs distincts, soit Earthworks Landscaping & Design Inc., Fulton Real Estate Solution Inc., Jeffrey Mills Service & Repair Inc., Lawn Care Extra-Ordinaire Inc. et V Martin Design Build Company Inc., (les « ententes ») en ce qui concerne les services de déneigement de diverses installations municipales pour les frais décrits dans chaque annexe B des ententes, pour une durée de cinq (5) ans commençant le 15 novembre 2022 et se terminant le 15 avril 2027; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter les ententes et la présente résolution.

Fourniture et livraison d'uniformes et de vêtements (P22-16) (point ajouté)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant la demande de proposition P22-16, fourniture et livraison d'uniformes et de vêtements, à Urban Tactical Brantford Ltd., fournisseur ayant obtenu la note la plus élevée et répondant aux exigences relatives à la fourniture d'uniformes et de vêtements pour la Force policière de Fredericton;

QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et Urban Tactical Brantford Ltd. (l'« entente ») concernant la fourniture d'uniformes, de vêtements et de chaussures pour une période de trois ans commençant le 1^{er} octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2025, plus deux options de renouvellement d'une année à la seule discrétion de la Ville de Fredericton; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de l'administration locale et tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'entente et la présente résolution.

ADOPTÉ

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux de séances ordinaires : 25 juillet, 8 août et 22 août 2022

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente les procès-verbaux des séances ordinaires des 25 juillet, 8 août et 22 août 2022.

ADOPTÉ

En raison de leur absence lors de l'audition des objections ou appuis du 26 septembre 2022, les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike doivent s'absenter de la salle du conseil à 20 h 05.

TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS

Arrêté n° Z-5.273 – 184, chemin Woodstock – Modification de zonage (Stephen Cole)

Arrêté n° Z-5.273, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.273, par titre

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande modification de zone faite par Stephen Cole pour permettre l'exploitation d'une boutique de bijoux au 184, chemin Woodstock comme le décrit le projet d'arrêté n° Z-5.273, le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

ADOPTÉ

(Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike sont absents au moment du vote.)

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.273, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

(Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike sont absents au moment du vote.)

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.273;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.273 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 concernant la zone de services collectifs un (I-1) afin de permettre l'exploitation d'une boutique de bijoux au 184, chemin Woodstock; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

(Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike sont absents au moment du vote.)

Arrêté n° Z-5.274 – 103, rue Church – Modification de zonage (Victoria Boer)

Arrêté n° Z-5.274, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.274, par titre

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande de modification de zone faite par Victoria Boer pour permettre un total de cinq logements au 103, rue Church, comme le décrit le projet d'arrêté n° Z-5.274, le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

À ce sujet,

La conseillère municipale Cassandra Leblanc demande si des conditions sont prévues pour empêcher l'exploitation des logements comme un Airbnb. Marcello Battilana, directeur adjoint – Planification et Aménagement, indique que la seule exigence prévue pour exploiter un Airbnb est que le demandeur vive sur place. M^{me} LeBlanc veut aussi savoir s'il y a une limite au nombre d'Airbnb en activité. M. Battilana répond qu'il n'y en a pas.

La conseillère municipale Ruth Breen demande si les demandeurs qui passent par le Comité consultatif sur l'urbanisme doivent fournir des détails sur l'utilisation prévue des lieux et s'il s'agit ou non d'une proposition d'aménagement à court ou à long terme. Marcello Battilana, directeur adjoint – Planification et Aménagement, répond que oui, les demandeurs doivent fournir des détails et préciser leurs plans à long terme; cependant, il n'existe actuellement aucune loi pour empêcher les aménagements de type Airbnb.

La motion initiale est mise aux voix et déclarée ADOPTÉE.

(Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike sont absents au moment du vote.)

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.274, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

(Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike sont absents au moment du vote.)

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.274;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.252 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 concernant la zone de services collectifs du centre-ville (CCI), afin de permettre un total de cinq logements au 103, rue Church; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

(Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike sont absents au moment du vote.)

Les conseillers Mark Peters et Jocelyn Pike regagnent leur place à la séance du conseil à 20 h 13.

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité des finances municipales et de l'administration générale (29 septembre 2022)

Le conseiller municipal Henri Mallet, président du Comité des finances municipales et de l'administration générale, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 29 septembre 2022.

- Survol de l'état des revenus et dépenses pour la période terminée le 31 août 2022
- Code de conduite des fournisseurs
- Mises à jour de la politique des ressources humaines – plan tactique des RH

Comité de gouvernance et d'engagement civique (6 octobre 2022)

Le maire adjoint Greg Ericson, président du Comité de gouvernance et d'engagement civique, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 6 octobre 2022.

- Présentation/discussion sur la nécessité de mettre en place un revenu de base ou minimum pour les Néo-Brunswickois.
- Discussion à propos de l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal des nouvelles des comités.

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES MUNICIPALES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Code de conduite des fournisseurs

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'adoption du code de conduite des fournisseurs ci-joint qui établit les normes minimales pour les fournisseurs et leurs sous-traitants qui participent au processus d'approvisionnement de la municipalité ou qui sont sélectionnés pour lui fournir des biens et services.

À ce sujet,

La conseillère municipale Margo Sheppard souligne que la politique d'approvisionnement de la Ville date de huit ans et qu'elle est en cours de révision. Elle demande que le personnel en profite pour déterminer si, comme Charlottetown, Fredericton peut adopter de meilleures pratiques en matière d'approvisionnement et aussi étudier les mesures raisonnables qui pourraient être prises pour nous amener à de telles pratiques.

Le maire adjoint Greg Ericson demande si le personnel pourrait préparer un rapport sur une période de temps présentant la façon dont le code de conduite fonctionne, car il y a certaines attentes à cet égard. Michael Baldwin, directeur – Services généraux, répond que le personnel préparera un rapport sur l'avancement tant du code de conduite des fournisseurs que de la politique d'approvisionnement.

La motion initiale est mise aux voix et déclarée ADOPTÉE.

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

NBranché – Rabais pour véhicules électriques – Énergie NB

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'accord de participation entre Énergie NB Power et The City of Fredericton en ce qui concerne Programme de remboursement pour les entreprises relatif à l'installation d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques dans les lieux publics.

QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'accord et cette résolution.

À ce sujet,

Le conseiller municipal Bruce Grandy ne croit pas qu'il s'agisse d'une bonne affaire pour la municipalité, même qu'il s'inquiète de cet investissement de 250 000 \$. Il se dit aussi en désaccord avec l'analyse de rentabilité de ce projet.

La conseillère municipale Margo Sheppard indique que ce projet est loin d'être idéal, car il intervient en l'absence d'une stratégie en matière de véhicules électriques; cependant, il s'agit d'un pas dans la bonne direction puisque ces genres de véhicules seront bientôt partout.

Le conseiller municipal Steven Hicks n'a pas l'intention de soutenir cette motion. Selon lui il ne s'agit pas d'une bonne valeur pour les contribuables, ajoutant que le projet est destiné aux visiteurs puisque la plupart des résidents rechargeraient leurs véhicules électriques chez eux.

La conseillère municipale Ruth Breen fait remarquer que des bornes de recharge sont installées partout et que, en tant que gouvernement responsable, nous devons réaliser ce projet.

Le conseiller municipal Jason LeJeune demande si l'installation des bornes de recharge sur les sites actuels permet d'en installer d'autres à l'avenir. Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations, répond que le projet comporte des coûts intégrés qui couvrent l'installation d'immobilisations à partir desquelles d'autres bornes pourraient être ajoutées au besoin aux mêmes endroits.

Le maire adjoint Greg Ericson demande quel serait, pour la municipalité, le rendement de l'utilisation des bornes de recharge et si elles finiraient par s'autofinancer un jour. Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations, répond que le montant est inconnu, car il s'agit d'un projet relativement nouveau et il précise que les bornes de recharge sont perçues comme un service plutôt qu'une source de revenus.

M. Lee explique que les bornes de recharge installées sont des chargeurs de niveau 2 qui nécessitent environ 7 à 8 heures pour une charge complète; celles de recharge rapide ne sont pas encore disponibles et elles coûtent environ 100 000 \$ chacune.

**La motion initiale est mise aux voix et déclarée ADOPTÉE SUR DISSIDENCE.
(les conseillers Mallet, Pike, Grandy et Hicks ayant voté contre)**

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Adoption du plan de mise en œuvre 2023 – Stratégie de logement abordable de Fredericton

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre 2023 de la Stratégie de logement abordable de Fredericton et que le directeur – Planification et Aménagement soit chargé d’en déterminer les ressources financières nécessaires dans le cadre du processus budgétaire 2023.

ADOPTÉ

AUTRES QUESTIONS

Commission de services régionaux de la capitale (CSR-11)

Madame la mairesse dit avoir assisté à la réunion du 4 octobre 2022 de la CSR-11 en l’absence du maire adjoint. Le budget a alors été examiné, mais il y avait encore beaucoup d’inconnues en raison de la période de transition liée à la réforme municipale. Elle signale un des points positifs de la réunion : l’adoption d’une motion visant à aller de l’avant avec la phase de conception du centre aquatique régional.

Commentaires de la mairesse et de conseillers

La conseillère Margo Sheppard indique que le Comité de sauvegarde du patrimoine s’est réuni à cette date, le 11 octobre 2022, avec le consultant pour commencer la révision du programme de préservation du patrimoine. M^{me} Sheppard indique que, d’ici la fin novembre 2022, le consultant organisera une réunion publique avec les parties intéressées pour recueillir leurs commentaires, puis un rapport sera présenté d’ici la fin janvier 2023 faisant état des conclusions et des recommandations pour un programme du patrimoine pour la ville de Fredericton.

Madame la mairesse mentionne que les journées portes ouvertes/séances d’information sur la sécurité publique ont été bien suivies et que beaucoup d’informations intéressantes ont été recueillies. Elle précise qu’une autre séance aurait lieu en novembre avec les entreprises. Elle tient aussi à remercier les résidents pour leur présence et pour avoir exprimé leurs préoccupations.

Le maire adjoint demande qu’un rapport sur les résultats des journées portes ouvertes soit présenté au conseil ainsi que les commentaires que le personnel des communications a recueillis à la sortie sur la qualité du processus d’engagement. Même s’il ne s’agissait pas d’une assemblée publique d’un format habituel, il serait intéressé de savoir comment cette rencontre a été perçue par les gens. Steven Hart, directeur général, répond qu’un rapport sera présenté au conseil après la séance destinée aux entreprises.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Mark Peters, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ

Kate Rogers
Mairesse

Jennifer Lawson
Secrétaire municipale